

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef : A. SCHNEEGANS
Ancien député de B.-Rh.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône .. 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements... 12 fr. — 24 fr. — 48 fr.
Pour l'Étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Étol-de-Ville, 41

Gérant : C. THÉNÉSY
Imprimerie de M. Borel, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

5 novembre.

On pouvait le prévoir, on devait le prévoir : à la manifestation royaliste de Bordeaux va succéder une contre-manifestation radicale; et elle ne se sera pas fait attendre, puisque c'est aujourd'hui même qu'elle aura lieu. Au-dessus de ce banquet radical, on a placé un banquet royaliste. On a le projet de le faire à table. Il y a cent cinquante convives; le corps municipal, tous les députés républicains assisteront à ce dîner de représailles, et tout naturellement on parlera politique et on accentuera les toasts en raison même des Girondins. Il n'y aurait assurément rien de bien grave en soi, et la douce manie de faire de la politique à table serait assez inoffensive si l'opinion publique était moins irritée et plus raisonnable.

Mais il n'en est malheureusement pas ainsi, et nous devons nous attendre à une recrudescence d'animosité entre les partis par le fait de ces deux banquets. La presse soi-disant conservatrice va jeter feu et flammes, pour peu qu'une note un peu aigüe soit lancée aujourd'hui au milieu des agapes radicales; elle va gourmander le gouvernement, lui reprocher sa tolérance, car il n'y a pas lieu d'espérer qu'elle sente ou qu'elle avoue que les premiers torts viennent de son parti. D'un autre côté, plus d'un républicain qui serait conservateur sans l'agacement que lui causent les prétentions sans cesse renaissantes de la monarchie et les attaques incessantes dirigées contre l'état actuel des choses, tout en regrettant le retour au régime de nos dissensions intestines, ne pourra s'empêcher de prendre, à part lui, fait et cause pour le banquet radical.

C'est là un état de choses que l'on peut regretter, mais qu'il faut bien constater. Le radicalisme tire sa principale force des manifestations excessives de la droite monarchique.

Nous avons vu hier que l'opinion publique n'approuve, de tous les projets de réforme constitutionnelle dont il est question depuis quelque temps, que la nomination de M. Thiers comme président pour quatre ans et l'institution d'un vice-président, ou, si l'on aime mieux, d'un chef intérimaire du pouvoir exécutif de la République. Le gouvernement paraît être d'accord avec l'opinion sur ce point. On annonce, en effet, aujourd'hui que les autres projets n'ont aucune chance d'être accueillis et soutenus par lui. C'est le Temps qui nous apporte cette nouvelle. Il ne la donne, il est vrai, que comme un on-dit. Il ajoute que, contrairement à ce qu'on croyait avoir été décidé, les propositions et discussions à ce sujet pourraient accompagner ou même précéder l'examen du budget de 1873.

Ces graves questions viendraient donc les premières à l'ordre du jour de l'Assemblée à la rentrée.

La presse étrangère s'est emparée de la question de nos réformes constitutionnelles. On nous regarde du dehors d'un œil parfois bienveillant, trop souvent cruel, nous débat dans la situation qui nous est faite. Les journaux allemands, naturellement, se distinguent par la sévérité brutale, l'hostilité impitoyable, l'injustice de leurs appréciations et de leurs critiques. Chose singulière! ils n'ont quelque tendresse que pour nos partis extrêmes. En les parcourant, nous les avons plus d'une fois surpris en flagrant délit de coquetterie avec la légitimité, avec le bonapartisme, et l'on sait qu'ils n'ont pas été absolument insensibles au grain de bon sens — que M. de Bismarck a découvert dans la Commune. Quant aux hommes qui pensent à fonder en France la république modérée, il n'est pas de calomnie, pas de prédiction sinistre qu'on ne se permette à leur égard. La gauche et le centre gauche, surtout, sont en butte aux violences de la presse bismarckienne. Les plus virulentes insinuations sont mises en circulation sur la politique de M. Thiers, sur les intentions secrètes, sur de prétendues arrière-pensées du président.

Un des articles les plus détestables qui aient encore été publiés en Allemagne sur notre

situation intérieure, vient de paraître dans la Gazette d'Ausbourg sous le titre de « la nouvelle crise en France ». Dans ce pamphlet on s'est donné la peine de « rééditer le mot de M. Thiers : Il n'y a plus de fautes à commettre, et à le retourner contre lui. On lui prête les intentions les plus machiavéliques, celle entre autres d'organiser une grande manœuvre électorale, de vouloir confisquer l'influence légitime des républicains, d'éterniser dans le gouvernement l'influence exclusive des académiciens, des grands industriels, des barons de la finance et du clergé allié à la haute bourgeoisie. » La Gazette termine en conseillant aux républicains « la méfiance ».

Nous aurions passé sous silence cette élocution germanique, mais elle est en train de faire le tour de la presse française. La République française la publie aujourd'hui en première page, et paraît prendre au sérieux les conseils et les appréciations qu'elle contient. Que la feuille radicale toutefois y prenne garde; la presse de M. de Bismarck ne fait jamais à personne des avances désintéressées, et il faut craindre la duplicité prussienne surtout quand elle a des carcasses. La reproduction de l'article de la Gazette d'Ausbourg, par le journal de M. Gambetta pourrait bien être le pendant de l'introduction du cheval de bois dans les murs de Troie. *Timeo Danaos, etc.*

LE SUFFRAGE UNIVERSEL

On commence à s'inquiéter des attaques méditées contre le suffrage universel par les partisans de la monarchie, qui n'ont certes rien appris depuis 1830. On craint que ces attaques réussissent et provoquent une crise, qui serait certainement redoutable. Ces inquiétudes sont trop naturelles et certainement légitimes. Elles appellent l'étude de la législation électorale et l'examen du suffrage universel.

Le suffrage universel est-il coupable? Est-il possible de le corriger par une loi?

On critique tous les jours le suffrage universel et les choix qu'il fait. Nous avons exprimé nous-mêmes l'opinion qu'on pouvait désirer mieux et beaucoup mieux. Mais le mal vient-il de l'universalité du suffrage? Nous ne le croyons pas du tout. Le suffrage universel, organisé, exprime toutes les influences, toutes les forces qui existent dans le pays, ni plus ni moins, et c'est tout ce que l'on peut attendre d'un régime électoral. Le malheur, c'est que ce suffrage, désorganisé et livré au hasard, laisse prendre aux opinions extrêmes une importance plus grande que celle qui leur appartient et ne choisit pas toujours, dans tous les partis, les hommes les plus recommandables. C'est pourquoi nous désirons qu'on l'organise et qu'on ne le restreigne pas.

Une disposition légale qui enlèverait le droit de suffrage à un grand nombre d'électeurs pourrait troubler le pays et y causer de grands maux; mais elle ne saurait changer sérieusement le jeu du suffrage lui-même. A supposer que l'opinion publique et les électeurs exclus restassent calmes devant une énorme parteillette, aucun parti, aucune faction n'y gagnerait ou n'y perdrait grand chose. Si l'opinion ne s'était pas révoltée contre la loi du 31 mai, cette loi aurait été assez inoffensive, mais l'opinion se révolta, l'empire devint possible et l'honneur, l'existence même de la France furent compromis.

Le suffrage universel désorganisé que nous connaissons a donné au parti clérical une importance très-supérieure à son influence réelle dans le pays, parce que ce parti est discipliné plus qu'aucun autre. Il donne aussi au parti radical une importance quelque peu exagérée,

parce que les ouvriers des villes se sont, eux aussi, disciplinés. Maintenant, comme au 31 mai 1850, toutes les batteries des cléricaux sont dirigées contre les ouvriers des villes. Voilà la vérité des faits. — La question ainsi posée serait bien vite et bien utilement résolue par tous les esprits de bonne foi qui diraient : « Organisons le suffrage universel et gardons-nous de le restreindre. »

Mais on obscurcit la discussion par de grands mots. On accuse le suffrage universel d'ignorance, de légèreté, etc., et chacun est un peu disposé à dire : Amen, parce que chacun a sujet d'être mécontent du résultat de telles ou telles élections. Mais ce n'est pas tout de blâmer; il faut voir si un système quelconque de suffrage restreint vaudrait mieux que le système actuel.

Or, nous défions qui que ce soit de présenter un système de suffrage restreint préférable au suffrage universel et tout système restreint, s'il n'est infiniment préférable, est bien plus mauvais, parce qu'il est arbitraire et exclusif.

Où trouver, en France, des lumières politiques plus grandes que dans le suffrage universel? Je l'ignore. Nous avons eu le suffrage restreint de 1830 à 1848 et nous avons vu ce qu'il produisait : le trafic des votes, au prix des petites places, des petites faveurs du gouvernement, ce qui a causé la multiplication des places et cet abaissement de l'esprit public qui a rendu l'empire possible.

Voudrait-on constituer autrement un corps électoral privilégié comme les censitaires de 1830? Où trouver les lumières et le patriotisme supérieurs, qui pourraient justifier à un certain degré un tel privilège? Helas! Il n'y a dans aucune classe en France cette supériorité de lumières et de patriotisme. Si on prétend qu'elle existe, il faut la montrer; mais personne ne l'ose.

Cette supériorité, bien des gens se l'attribuent. Il n'y a que nous, disent volontiers cléricaux et radicaux, et plût à Dieu qu'ils fussent les seuls! Ne considérer que soi sans tenir compte des autres, si ce n'est comme instruments ou ennemis, est un penchant trop commun, mais ce n'est pas le nôtre. Encore faut-il que tout le monde vive et sans couper la gorge au prochain, si faire se peut.

Que les cléricaux désirent augmenter leur influence électorale, nous le comprenons fort bien et nous ne comprenons pas moins l'opposition qu'on leur fait avec tant de raison. Mais s'ils parvenaient à obtenir de l'Assemblée une nouvelle loi du 31 mai, et à la faire supporter par le pays, qu'auraient-ils gagné? Ils auraient fait disparaître des listes un grand nombre d'électeurs des villes, de ces foyers de démagogie, comme ils disent, dont ils rêvent sans cesse la destruction. Croient-ils qu'ils auraient beaucoup gagné?

Les villes, qui ont eu l'honneur de résister les premières et le plus longtemps à la honte de l'empire, persisteraient dans leurs sentiments. Elles nommeraient peut-être des députés moins colorés, mais qui ne seraient pas plus favorables aux prétentions cléricales que ceux du suffrage universel actuel.

Au fond la situation et la force actuelles des partis ne seraient pas sensiblement changées.

Aussi avons-nous bien de la peine à croire que ceux qui réclament la restriction du suffrage universel tendent directement au but qu'ils prétendent viser. Ils se rappellent 1851 et voudraient

probablement recommencer. Lorsqu'on les sentent parler et qu'on les voit agir, il est difficile de ne pas se rappeler le vers:

Abime tout plutôt...

On n'a que trop abimé : tâchons de ne pas abimer davantage.

Le mal, ne cessons de le redire, n'est pas dans le suffrage universel; il est dans l'exagération des attributions du pouvoir exécutif qui lui permettent, si un jour il le désire, d'exercer sur les électeurs une influence prépondérante; il est encore et surtout dans nos tristes mœurs politiques, dans cet abandon de l'exercice des droits électoraux dont tant de Français se rendent coupables.

Le premier remède à apporter à cette situation serait une loi électorale qui organisât sans le restreindre le suffrage universel, par exemple en modifiant et en multipliant les circonscriptions, et qui permit à l'électeur de savoir ce qu'il fait quand il vote. La réduction des attributions du pouvoir exécutif et la correction des mœurs électorales ne peuvent être que l'œuvre de temps.

Quant aux abstentions, elles doivent être blâmées sans aucun doute. Mais il faut reconnaître que la désorganisation actuelle du suffrage et l'effolement de l'opinion sont des circonstances atténuantes dont il faut tenir compte. Si l'on voulait punir l'abstention, il y aurait un châtiment tout indiqué par l'électeur lui-même, la radiation de la liste pour toute une période électorale.

Ce châtiment peut sembler excessif et le serait, s'il s'agissait d'un électeur ayant volonté de voter. Pour l'abstention, le châtiment est moindre, puisque, en ne votant pas, il se désintéresse de la chose publique et se constitue, en quelque sorte, à l'état d'étranger dans son propre pays. S'abstenir, c'est dire : « Peu m'importe la monarchie ou la république, le despotisme ou l'anarchie, ou la liberté; peu m'importe que la patrie périsse ou prospère, pourvu que je ne sois dérangé ni dans mes affaires ni dans mes plaisirs. » Un tel citoyen ne peut pas se plaindre, si on le dispense de voter pour quatre ou cinq ans.

COURCELLE SENEUIL.

Le Temps revient aujourd'hui sur le banquet de Bordeaux et l'examine, avec un grand sens politique, les chances qui restent encore à la monarchie, même à la monarchie libérale. Nous croyons devoir mettre cet article sous les yeux de nos lecteurs. Le voici :

Les honorables députés qui ont pris la parole au banquet de Bordeaux ne déguisent pas leur pensée. Il faut à la France un lendemain, et ce lendemain, disent-ils, la monarchie constitutionnelle peut seule le donner. Nous n'avons pas d'objection théorique contre cette forme de gouvernement, mais, ce qui nous passe, c'est que, les choses étant ce qu'elles sont, l'histoire de France étant ce qu'elle est, on vienne affirmer à priori que, chez nous, la monarchie porte en elle la garantie d'un lendemain. De tous les monarches que nous avons eus depuis 1789, un seul est mort sur le trône. Trois dynasties sont en concurrence, et aucune d'elles n'a pu nous donner un lendemain. Comment, devant le flot montant des idées démocratiques un lendemain serait-il plus assuré qu'il ne l'a été en 1815, en 1830, en 1852?

Les orateurs de Bordeaux s'attribuent le beau privilège de parler au nom de l'ordre et de la stabilité; mais comment ne voient-ils pas que, pour gagner seulement un ordre extérieur et une stabilité illusoire de quelques années, il leur faudrait dépasser le 2 décembre en proscriptions et en compressions?

Ils ne songent pas à accomplir leurs visées

par un coup de force, nous en sommes tout à fait convaincus : c'est à l'opinion publique, c'est au libre assentiment des esprits qu'ils s'adressent. Mais qu'ils prennent la peine de regarder autour d'eux, qu'ils considèrent l'Assemblée dont ils sont membres, l'état des partis dans le pays, et la signification de plus en plus claire des élections qui se succèdent. Où peuvent-ils trouver un support raisonnable de leurs espérances? Où sont les éléments d'une restauration monarchique librement et généralement acceptée? Qu'on suppose les circonstances les plus favorables et les plus vraisemblables, la fusion faite, et la majorité monarchique de l'Assemblée reconstituée dans son intégrité : l'entreprise n'en demeurerait pas moins chimérique. Une monarchie susceptible d'avoir un lendemain, capable de garantir l'ordre et la stabilité quand même elle n'aurait pas tous les précédents contre elle, ne saurait être bâclée par une Assemblée, et surtout par une Assemblée en plein déclin d'influence, à une majorité de quelques voix.

Il y faudrait l'unanimité d'une Assemblée jeune et toute vibrante encore du mouvement national d'où elle serait sortie. M. Prineveau et ses amis pensent-ils que la prochaine Assemblée se trouvera dans les conditions voulues? Et s'ils ne le pensent pas, s'ils ne peuvent pas le penser; si, d'un autre côté, comme nous le croyons, ils ne veulent pas d'un coup de force, ne voient-ils pas qu'ils sont en pleine chimère, et ne seraient-ils pas mieux inspirés en renonçant à toute idée préconçue, et en cherchant tout simplement l'ordre et la stabilité dans le respect et le développement du fait établi? En quoi, d'ailleurs, les intérêts conservateurs seraient-ils mieux garantis par une monarchie libérale que par la république? Ils auraient en face d'eux les mêmes adversaires, et probablement davantage, et ils n'auraient d'autre alternative que de discuter avec eux ou de les déporter; mais s'ils les déportaient, où serait la monarchie libérale?

COURNIER DE PARIS

4 novembre 1872.

Suite de l'incident de La Fère (quand nous serons à dix, nous ferons une croix) : indépendamment de la lettre écrite par le commandant Rigaut sur le déjeuner du 20 octobre, il y a, me dit-on, une seconde lettre adressée par un autre des officiers présents à M. Gambetta. Cette lettre a été communiquée à M. Thiers, et M. Ganesco l'a eue, je ne sais comment, sous les yeux.

La mode est toujours aux militaires-politiciens : discours du général Chanzy aux troupes de son commandement. L'ancien commandant en chef de la 2^e armée de la Loire dit à ses soldats : « Placés au-dessus des partis, vous devez rester étrangers aux passions mesquines qui les divisent et agitent le pays. » Voilà qui est fort bien pensé et dit fort bien dit; il est seulement à regretter que le général n'ait pas lui-même donné l'exemple de cette abnégation en matière politique. Quand les chefs font de la politique, les soldats se croient autorisés à les imiter, ce qui est mauvais pour les soldats, pour les chefs et pour le pays.

M. le général Billot, qui semble aspirer à se faire dans la gauche républicaine la position que le général Chanzy occupe au centre gauche, vient de publier un programme politique à l'usage des électeurs de la Corrèze. Le meilleur de ce document est la dernière phrase, qui n'est pas, il est vrai, de M. Billot, mais de M. Thiers : « Se contenir est le premier devoir. Ce qui manque le plus aux partis, c'est la retenue, la raison, le gouvernement d'eux-mêmes. Se contenir est le secret pour être honnête, pour être habile, pour être heureux, pour réussir. » Il y a des gens qui trouveront ce prétexte banal et commode sans fait-il alors qu'il soit si rarement observé?

Je vous signale le manifeste de M. Elie de Dampierre, député des Landes, non que M. de Dampierre soit l'oracle de son parti, mais il formule dans des termes précis la grande campagne d'une portion de la droite : il s'agit d'attirer M. Thiers à soi pour combiner avec lui les lois conservatrices (?) et, une fois ces lois votées et le territoire libéré, demander à l'Assemblée

semblée de se prononcer sur la forme définitive du gouvernement, puis enfin se dissoudre.

M. Prineveau, dans le banquet de Bordeaux, avait tracé un programme analogue, quoique dans des termes beaucoup plus enveloppés; seulement il ne voulait pas d'alliance avec M. Thiers, ce trait qui sans pitié déchire le sein de sa mère, la majorité, et il laissait en sus de sa question de savoir si, une fois l'affaire constitutionnelle vidée, la droite demanderait la dissolution ou se confierait dans son rôle de minorité.

Ce qu'il faut marquer, c'est que les diverses nuances de la droite ne veulent pas de la consolidation de la république par le renouvellement partiel ou autrement : ne rien faire et ne rien laisser faire jusqu'à la libération complète du territoire et essayer d'obtenir la monarchie après, voilà le plan. Le Journal de Paris d'hier soir se prononce lui aussi contre le renouvellement partiel. Il est donc possible que le centre gauche et une partie de la gauche républicaine restent seuls à soutenir ce projet, si la gauche tout entière, avertie par les républicains mêmes de la droite, ne se décide pas à l'adopter.

Quant à M. Thiers, il ne songe qu'à faire consolider sa présidence pour quatre ans et à faire organiser une vice-présidence. Il est seulement douteux que l'Assemblée accueille ces deux propositions sans régler en même temps, d'une façon quelconque, les rapports de l'exécutif avec le législatif et les attributions de chacun d'eux, ce qui suppose un joli commencement de constitution.

Quand on en viendra là, je demande que le titre imaginé par M. Grévy pour l'exécutif soit mesuré et pesé avant d'être définitivement admis; songez donc à l'embarras d'une population qui voudrait acclamer le vice-président à son passage sur une place publique et qui serait obligé de crier avec ensemble :

Vive le chef intérimaire du pouvoir exécutif de la République française!

Il faudrait répéter pendant un mois, comme pour les concours d'orphéons.

Pour votre gouverne, les projets de décrets constitutionnels publiés dans la Presse sous le voile de l'anonymat et dont il a été question dans ces derniers temps, sont de M. Guyot-Montpoux, consul de France à Pesth, mais qui remplit ses fonctions sur le boulevard des Italiens, tout comme M. Ernest Picard, et, à ce propos, je vous informe que notre ministre de France à Bruxelles a obtenu l'autorisation de rester à Paris pendant que M. Ozenne conduit en Belgique les négociations relatives au traité de commerce; comme ces négociations ne seront pas terminées au moment de la rentrée, M. Ernest Picard aura une raison de rechange pour rester encore jusqu'à parfaite solution des questions constitutionnelles.

Deux nouveaux avertissements arrivent à la droite par la voie télégraphique : M. de Lestre, député, rallié à la République de M. Thiers, homme considérable et considéré, assez estimé de ses collègues pour avoir reçu d'eux la présidence de la commission de réorganisation militaire, vient d'être battu dans le canton de Rozoy (Seine-et-Marne) par un radical, vieillard sans beaucoup de consistance et ancien maire et conseiller d'arrondissement, nommé à ces deux titres par l'empire.

En même temps, les électeurs du Mans donnaient une forte majorité à la liste radicale, dans les élections municipales.

C'est le cas de répéter ce mot, inspiré à un journaliste éminent par le résultat des élections du 20 septembre. Pour vaincre un radical il faut un républicain modéré, et tant que l'Assemblée actuelle paraîtra menacer l'établissement actuel, le républicain modéré lui-même sera souvent vaincu par le radical.

On me dit que le Bien public va disparaître, ou du moins qu'il va cesser d'être le journal de la présidence; ces décentes fonctions seraient transférées à l'Dessein national, dont le rédacteur en chef, M. Desonnaz, est un écrivain plein de finesse et d'expérience.

Les mots désagréables publiés par le Pays, sur le comte de M. Vignault, ne seraient pas étrangers à ce divorce pénible.

La Gazette de Paris, qui s'est mise à cinq centimes, pour tâcher d'atteindre un public qui s'était jusqu'ici obstiné à la fuir, tenterait bientôt une nouvelle fortune avec le puissant appui de M. Casimir Périer.

Enfin l'Ordre est déjà passé, comme vous le savez, des mains de M. Clément Duvernois

vous ai assuré de mon amitié; maintenant je vais faire appel à la vôtre, qui vous prouvera que je vous traite en frère, et qu'à mon tour je vous juge digne d'être mon confident, comme tout à l'heure vous m'avez jugé digne d'être le mien. Vous m'avez confié votre secret, voici le vôtre. J'aime M^{lle} Marthe Denis.

— Vous ?

— Je ne suis venu et je ne suis resté à Bordeaux que pour elle. Ce n'est point un caprice, c'est un amour profond; je ne puis être heureux que si sa vie est associée à la mienne.

— Est-ce que vous avez fait votre demande? — Je ne veux la faire que lorsque j'aurai mis de mon côté toutes les chances de réussir, et voilà pourquoi je vous prie d'user de votre influence pour me rendre M^{lle} Denis favorable. Elle peut tout sur son mari; vous, vous pouvez tout sur elle. Mon mariage est donc entre vos mains, c'est-à-dire que, si vous le voulez, je vous devrai mon bonheur.

M. de Méroville veut se défendre d'avoir sur M^{lle} Denis le pouvoir qu'on lui attribue, mais Sainte-Austreberthe n'admet point ses excuses.

— Maintenant, dit-il, lorsqu'il l'eut bien serrée, il n'ajouta plus qu'un mot. En servant mon amour, vous servez le vôtre; car, si j'épouse M^{lle} Marthe, M. Denis sera député ou sénateur; il viendra habiter Paris pendant un parti de l'année, et vous pourrez ainsi voir M^{lle} Denis avec une liberté que vous n'avez point à Bordeaux.

Quant à vous, s'il vous faut un prétexte pour habiter aussi Paris, je vous le fournirai tel que vous pourrez le désirer. Vous devez être fatigué de cette vie incertaine en province; vous choisissez la position qui pourrais être agréable à Paris, et je vous donne ma parole que mon père vous la fera obtenir. Je ne parle pas de notre monde, de nos relations, de nos cercles qui s'ouvriront pour vous. Cela va de soi, puisque vous serez notre ami, notre meilleur ami. J'attends votre retour de Chateaupignon avec impatience. (A suivre)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

De 6 Novembre 1872. 30

UN MARIAGE

Sous le second Empire

Par Hector MALOT

— Vous lisez donc !
— N'avez-vous donc été le chercher, ce papier, que pour me le montrer à distance.
— C'est juste.
— Je n'ose retourner à Bordeaux en ce moment; si vous pouvez venir passer quelques jours chez vos amis de Pressac, vous saurez la cause de mes craintes, qui sont sérieuses.
— Surtout que ce manège de parole n'aïlle pas vous tourmenter; l'heure présente comme l'avenir vous appartient et n'appartient point qu'à vous, à vous seul.
— Et ces mots laconiques sont de qui et pour qui? demanda Sainte-Austreberthe.
— Mais ils sont pour moi.
— Alors ils sont tombés du ciel dans votre poche?
— Ils sont venus, sous enveloppe, par la poste; mais comme l'adresse était de mon écriture, elle n'a aucun intérêt.
— Décidément cette lettre est d'une personne qui sait prendre ses précautions.
— Elle a plusieurs enveloppes préparées par moi à l'avance, et lorsqu'elle est obligée de m'écrire, ce qui n'arrive pas souvent...
— Et ce qu'elle ne fait pas longuement.

— Elle se sert d'une de ces enveloppes. Elle craint de se compromettre.
— Cela se voit.
— Et elle a la conviction que si elle est perdue un jour, ce sera par un de ces billets si courts.

Et cependant elle les écrit.
— C'est là ce que j'ai le plus de peine à obtenir d'elle. Mais ces billets ne restent jamais longtemps entre mes mains : lorsque nous vous voyons après qu'elle m'a écrit, nous commençons par brûler sa lettre.
— A ce moment la porte s'ouvrit et le domestique annonça, ainsi que cela avait été convenu, que M. le préfet attendait M. le vicomte pour une affaire très-urgente.
— Sainte-Austreberthe, qui tenait toujours le petit carré de papier entre ses doigts, se leva vivement.
— Accordez-moi deux minutes de patience, dit-il; je reviens.
— Et avant que M. de Méroville eût pu prononcer un mot ou faire un mouvement, il sortit.

M. de Méroville n'était point d'un caractère méfiant; cependant, en voyant Sainte-Austreberthe disparaître en emportant son billet, il eut un mouvement de crainte instinctive.
— S'il allait montrer ce billet à M. de Chelylus!

Mais cette pensée avait à peine effleuré son esprit, qu'il la rejeta loin de lui. Sainte-Austreberthe était au-dessus d'un pareil soupçon. Car, par suite d'une de ces anomalies de conscience qui ne se rencontrent que trop souvent, il n'admettait pas que son cher, son célèbre, son grand vicomte fût capable de ne pas garder le secret qu'on venait de lui confier. Que lui, Méroville, amant de M^{lle} Denis, eût livré la lettre de la femme dont il était aimé, cela s'expliquait, mais que Sainte-Austreberthe, qui ne devait rien à cette femme, montrât cette lettre, c'était impossible. Mais s'il ne pouvait pas la montrer, il pouvait la perdre.

Au reste, il n'eût pas longtemps à s'inquiéter et à se rassurer, car Sainte-Austreberthe ne fut pas de cinq ou six minutes sorti.
— Que je suis étourd! dit-il, en rentrant, j'avais emporté votre lettre.
— Et la tirant de la poche de son gilet, il la tendit à M. de Méroville, plicée comme il l'avait reçue.
— Avez-vous que vous avez eu une belle peur? dit-il avec un sourire.
— Peur qu'elle soit perdue, oui; cela m'eût vivement contrarié, pour toutes sortes de raisons. Perdue, elle pouvait être trouvée, et alors c'était notre secret livré au hasard; c'était M^{lle} Denis, compromise, déshonorée peut-être.
— Sans adresse et sans signature, cette lettre est insignifiante; peut-être même l'écriture est-elle déguisée.
— Non, et c'est là qu'était le danger. Enfin, pour moi il y en avait encore un autre, c'était de ne pas pouvoir la rendre à Eléonore, car je suis bien sûr que son premier mot demain, à mon arrivée, sera « ma lettre », comme la première chose qu'elle fera sera de la brûler.
— Et cela ne vous blesse pas?
— Dans le commencement, cela me fâchait; il me semblait que c'était là une marque de défiance humiliante pour moi.
— Cela y ressemble beaucoup.
— J'ai fini par croire que c'était seulement un excès de précaution contre les mauvaises chances du hasard.
— Et vous lui avez ainsi rendu toutes ses lettres?
— Toutes, et si nous avions eu cet entretien dans trois ou quatre jours, je n'aurais pas pu vous montrer ce billet, qui demain ne sera plus qu'un petit tas de cendres noires.
— J'avoue qu'à votre place j'aurais été de moins bonne composition.
— J'ai pu être peiné et je l'ai été, mais je ne me suis pas fâché.
— Et qui parle de se fâcher? Ce sont les violents, les emportés, les mécontents, les mécontents, mais l'homme qui a souci de ses plaisirs ne se fâche jamais. A quoi bon s'exposer aux tourments, à la fièvre, aux angoisses d'une

rupture? Quand on se fâche contre la femme qu'on aime, ce n'est pas cette femme qu'on fait souffrir, c'est soi-même. Or, je suis trop ami de ma propre personne pour m'imposer, de parti de cœur, une souffrance volontaire.

Aussi, en disant qu'à votre place j'aurais été de moins bonne composition, je n'entendais pas que je me serais fâché.

— Qu'entendez-vous alors?
— Je me reportais à un souvenir personnel, car il ne faut pas croire que M^{lle} Denis est une exception. Elles sont au contraire très-nombreuses les femmes qui, dans leurs amours, pensent avant tout à assurer leur sécurité, et qui, très-rarement, sont celles qui se livrent entières, sans se réserver une porte de sortie. J'étais l'amant d'une femme qui, elle aussi, poussait les précautions jusqu'à l'exagération et m'obligeait à lui rendre les petits billets qu'elle m'écrivait. Comme vous devez le croire, ces billets n'étaient pas bien compromettants; un lieu de rendez-vous, une heure indiquée, et le plus souvent c'était tout. Cela me dépitait, mais je n'en laissais rien paraître; je savais que je ne l'aurais pas changée; nous aurions querellé; elle m'aurait trouvé hargneux, désagréable; elle se serait éloignée de moi, et je ne voulais pas une rupture. Un jour, je m'arrangeai pour lui faire écrire un mot tout à fait significatif, ne laissant pas place au doute; puis, quand je l'eus entre les mains, je le fis autographier, et le soir ce fut une copie que nous brûlâmes, en place de l'original, soigneusement conservé par moi.

— Comment ne s'est-elle aperçue de rien? — D'abord parce que j'avais eu grand soin de ne pas éveiller ses soupçons, puis la copie était bien exécutée sur du papier exactement semblable à celui du billet, enfin je la remis dans des conditions où un long examen n'était pas possible. Ce billet entre mes mains ne changea rien, bien entendu, à mes façons d'être avec elle. Seulement le jour où il arriva que ce fut elle qui changea ses façons d'être avec moi, je le fis intervenir. Soit qu'elle ne m'ai-

mat plus, soit que notre liaison lui fût devenue désagréable ou pesante, elle voulut rompre et elle se crut très forte contre moi parce qu'elle avait la conviction qu'il ne restait pas de traces de cette liaison. Elle m'avait aimé, beaucoup aimé, cela était vrai; elle m'aimait toujours, mais... toute la kyrielle de raisons que les femmes qui veulent rompre trouvent avec une fertilité merveilleuse.

Je ne l'entendais pas ainsi, car moi je n'étais pas encore las de cet amour. Je lui montrai une de mes copies autographiées; elle comprit qu'elle était à ma discrétion et que je pourrais faire d'elle ce que je voulais; elle devint souple comme un gant et plus charmante qu'elle n'avait jamais été. Quand, à mon tour, je fus las d'elle, je lui rendis sa liberté de cœur, mais je ne lui rendis pas son billet. Je la tiens toujours et, bien qu'elle soit mon ennemie, je n'ai pas en apparence d'amie plus dévouée. J'en fais ce que je veux. C'est amusant et quelquefois cela m'a été très utile.

M. de Méroville n'avait que vingt-quatre ans, il avait toujours vécu à Bordeaux, et son éducation ne s'était point faite dans les milieux où celle de Sainte-Austreberthe, favorisée par des dispositions naturelles remarquables, s'était développée; il avait eu pour mère une distinguée femme, pour père un honnête homme; il laissa voir que ces moyens lui répugnaient. D'ailleurs il était sûr de M^{lle} Denis; elle l'aimait, elle ne l'aurait que trop.

Ces sentiments chevaleresques, dit Sainte-Austreberthe en souriant, me font plaisir; mais surtout ce que me rend très-heureux et me donne une grande espérance, c'est cet amour de M^{lle} Denis pour vous, et par suite l'influence que vous devez avoir sur elle.

— Et pourquoi donc?
— Sainte-Austreberthe ne répondit pas immédiatement à cette interrogation, et quand il le fit, l'expression de son visage avait quelque chose de sérieux et de noble qui frappa M. de Méroville.

— Lorsque vous êtes entré ici, dit-il, je

aux gantelets d'acier de M. Dugué de la Fauconnerie.

Nous trouvons dans l'Union un volumineux manifeste adressé par M. le marquis de Dampierre, député des Landes, à ses électeurs.

Voilà bien où est le péril, s'écrie alors M. de Dampierre. Nous ne nous entendons pas sur le gouvernement définitif que nous devons donner à la France.

Entendant, M. de Dampierre fait savoir aux électeurs quel sera le programme de sa conduite parlementaire.

Refus de toute modification constitutionnelle jusqu'après le vote des lois de conservation sociale que l'Assemblée actuelle doit faire, sous peine de faillir à sa mission.

Ces lois votées, le territoire libéré, demander à l'Assemblée se prononce sur la forme définitive du gouvernement, règle les conditions d'inauguration du nouveau pouvoir, et fasse ensuite place à une autre Assemblée.

De son côté M. le général Billot vient d'envoyer aux électeurs de la Corrèze une circulaire où il leur rend compte de l'accomplissement de son mandat.

Voici le passage principal de cette circulaire. Après avoir dit pourquoi les anciens partis monarchiques sont réduits à une impuissance absolue, l'honorable général continue en ces termes :

« Roste la République, notre aigre de salut, notre unique espérance. »

« Elle existe de fait, elle existe de droit et n'a pas besoin d'être proclamée pour être légitime, car elle est l'unique formule qui sauvegarde la nation, et résulte de plein droit de l'absence matérielle et légale de tout monarque. »

« Toute tentative pour renverser la République, alors qu'aucune injonction expresse et formelle ne se trouve à cet égard dans les cahiers de vos représentants, serait, d'où qu'elle viendrait, une usurpation manifeste et ne pourrait conduire qu'à des révolutions nouvelles, c'est-à-dire à la mort. »

« Plusieurs de vous m'ont demandé quelle est ma République. »

« Je n'en connais et n'en comprends qu'une seule, facile à définir. »

« Elle a pour base les principes proclamés en 89 par notre grande constitution, confirmés et garantis par la constitution de 1848. »

« Plus loin, le général ajoute : »

« Cette République n'a pas besoin d'épithète, mais, si vous en voulez une, je l'appellerai, comme mon honorable collègue l'amiral Jaurès, la République conservatrice et progressive, ou plus simplement encore la République française. »

Le colonel Denfert-Rochereau, de son côté, a prononcé un discours politique, il y a quelques jours, dans une réunion tenue à Saint-Jean d'Angely. Après avoir affirmé la nécessité du maintien de la forme républicaine, l'honorable colonel a insisté sur la nécessité de développer l'instruction publique en décrétant l'obligation, la gratuité et la facilité de l'enseignement.

Les manifestations de députés se suivent rapidement et se ressemblent peu.

La Gazette de Nîmes publie une lettre de M. Boyer, député du Gard, qui ne prend pas moins de sept colonnes et peut se résumer dans cette phrase culminante : « Je ne proclamerai pas la République. »

L'honorable député croit pouvoir déduire du langage des princes d'Orléans que les orléanistes ne concourront pas non plus à la fondation de la République.

La Patrie assure qu'un projet de loi sera présenté à l'Assemblée nationale afin de lui demander le crédit nécessaire pour solder les dépenses occasionnées par la construction des baraquements destinés aux Allemands. Ces dépenses sont supérieures aux calculs qui avaient été faits.

Elles dépasseront, dit-on, 20 millions.

On assurait que l'ordre du jour du général Ducrot que nous avons publié et qui contenait, on s'en souvient, une phrase assez signi-

ficative sur la revanche, donnait quelque ombre à la diplomatie prussienne.

On prétendait même que le comte d'Arnim avait demandé au président de la République de désavouer cet ordre du jour au nom du gouvernement. Cette nouvelle est démentie par plusieurs journaux, mais ajoutée à l'agence Havas le conseil des ministres s'occupe de cette question afin de ne pas laisser trace de paroles qui donneraient cet ordre du jour des proportions regrettables.

Le Courrier de Paris donne et plusieurs journaux reproduisent la nouvelle que le général de Cissey aurait confié au colonel Fabre, le plus compromis parmi les officiers du banquet de La Fère, une mission pour l'Algérie.

Cette mission retiendrait le colonel trois ou quatre mois en Afrique.

On assure que pour répondre aux demandes du commerce français dans les Vosges et de Belfort, le gouvernement français s'est décidé à prolonger de 6 mois le délai pendant lequel les tissus exportés de France pour être imprimés à Mulhouse et réimportés en France, jouissent d'un régime douanier particulier.

Il n'y aura pas besoin de négocier avec l'Allemagne pour atteindre ce résultat, qui est du domaine des droits intérieurs, et qui d'ailleurs est particulièrement favorable aux intérêts alsaciens.

Il circulait en ce moment, dit l'Avenir national une nouvelle assez grave, que ce journal enregistrerait d'ailleurs sous toutes réserves.

On parle d'une avance de 400 millions que les compagnies de chemins de fer demanderaient à la Banque.

Nous ne croyons pas, dit l'Avenir, que le grand établissement de crédit puisse accéder à cette demande, pour plusieurs raisons, dont la principale est que les compagnies de chemins de fer ne pourraient offrir aucun gage sérieux, les lignes qui existent étant déjà la garantie des obligations émises.

La commission de réorganisation de l'armée avait chargé le général Frébault de rédiger pendant les vacances la partie de la loi militaire relative aux sous-officiers.

Le projet du général Frébault est prêt et sera remis à la commission à sa première séance.

Hier a eu lieu, au palais de justice, la rentrée des cours et tribunaux de Paris. Le soir il y a eu grande réception chez M. Dufaure.

La messe du Saint-Esprit a été célébrée dans la Sainte-Chapelle par Mgr Jencart, représentant Mgr l'archevêque de Paris.

Au Palais-Royal, à l'audience solennelle de la cour de cassation, présidée par M. Devienne, premier président, M. Renouard, procureur général, a prononcé le discours que nous avons annoncé, sur : « Le droit prime la force. »

L'audience des rentrées de la cour d'appel a été tenue dans le local de la première chambre de la cour, sous la présidence du premier président, M. Gilardin, M. Chevrier, avocat général, chargé de discours, a pris pour sujet la vie d'Omé-Talon, ancien avocat général au parlement de Paris, qui vécut sous la Fronde, et sut rester dévoué au roi et aux lois.

La cour des comptes s'est réunie hier également à midi dans sa grande chambre, au Palais-Royal, sous la présidence de M. le premier président de Royer. Le discours a été prononcé par M. le procureur général Petitjean.

Le même jour a eu lieu l'ouverture de l'école de médecine. Néanmoins, les cours ne commenceront que le 7 novembre.

L'Académie des beaux-arts a décidé que l'exposition publique des envois de Rome qui aura lieu à l'école des beaux-arts et devait s'ouvrir dimanche, n'aurait lieu qu'à partir du jeudi 7 novembre jusqu'au jeudi 14 inclusivement.

Cette exposition est double. Outre les ouvrages envoyés de Rome par les pensionnaires de la France à la villa Médicis, on expose les ouvrages couronnés aux derniers grands concours de Paris.

Des concours vont avoir lieu ces jours-ci, au conservatoire de musique, dans le but de découvrir des chefs et des sous-chefs pour les musiques des régiments de l'armée, qui sont en voie de réorganisation.

Les musiciens, en effet, se trouvent assez aisément; mais les chefs et sous-chefs font défaut.

La musique de la 3^e légion de la garde républicaine est organisée. Le chef M. Sallençq, qui rivalise avec M. Paulus.

L'acteur Dailly, ancien officier d'état-major de la Commune, est toujours détenu à Versailles, bien que les charges qui pèsent sur lui paraissent bien atténuées, et comparaitra demain mercredi devant le 3^e conseil de guerre. M^r Jauouret est chargé de sa défense.

Il paraît que les élèves des lycées Saint-Louis et Condorcet se réunissent. L'année scolaire passée, chaque jeudi dans la salle du boulevard des Capucines pour s'y exercer à la parole.

Les élèves de Charlemagne et de Descartes vont, dit-on, suivre cet exemple.

On écrit de Saint-Germain-en-Laye que le 87^e régiment d'infanterie de ligne doit, avec un bataillon de chasseurs à pied, se mettre en route aujourd'hui mardi 5, pour se rendre par étapes à Châlons-sur-Marne. Le régiment qui fait brigade avec le 37^e se mettra en route le 9.

Il y a en ce moment au camp de Châlons des détachements du train et du génie, une compagnie d'infirmeries et une demi-compagnie de soldats attachés au travail de la maçonnerie.

Trois Français, condamnés par un conseil de guerre prussien, détenus à Epernay, et que les Prussiens avaient emmenés en évacuant cette ville, viennent d'être remis en liberté.

Il n'y aura décidément pas d'entrevue de souverains à Dresde à l'occasion du cinquantième anniversaire du mariage du roi et de la reine de Saxe.

M. le comte de Beust est parti samedi pour Dresde, afin d'y représenter la cour impériale d'Autriche.

La Liberté prétend que M. Richard Wasseley, armurier à Birmingham, vient de recevoir de la Prusse une commande de cent cinquante mille fusils système Mauser et de 100 millions de cartouches métalliques.

LE BUDGET DE 1873.

Huit rapports sur le budget ont été distribués aux membres de l'Assemblée nationale. En voici le résumé :

GUERRE (Dépenses). Rapporteur, M. Adolphe Cochery. Le ministre de la guerre réclame un crédit de 440 millions pour le budget de 1873; la commission a réduit de 9 millions 50,000 fr. le projet du gouvernement.

Les diminutions principales portent pour 162 millions 762 fr. sur les états-majors, pour 8 millions 51,238 fr. sur le chapitre relatif à la solde et aux prestations en nature, et pour 800,000 fr. sur le chapitre concernant la remonte générale et le harnachement.

INTÉRIEUR (Dépenses). Rapporteur, M. Monjaret de Kerjégu. Le ministre de l'intérieur demande pour l'exercice de 1873 un crédit de 83 millions 692,935 fr., sur lequel la commission propose une réduction de 72,500 fr.

Ces diminutions portent principalement sur les traitements ou indemnités de divers fonctionnaires, sur les chapitres relatifs au personnel ou au matériel des lignes télégraphiques.

Le budget des dépenses sur ressources spéciales n'a subi aucune réduction de la part de la commission.

Les crédits sont portés, pour les dépenses ordinaires du service départemental, à 122 millions 588,000 fr. et pour les dépenses extraordinaires à 78 millions 287,000 fr.

Les frais de rédaction et d'administration du Journal officiel restent fixés à 200,000 fr.

IMPRIMERIE NATIONALE (Recettes et dépenses). Rapporteur, M. Bardoux. Les produits présumés de l'imprimerie nationale, pour l'exercice 1873, sont fixés à 5 millions 645,000 fr.

Il est accordé au ministre de la justice, pour l'exercice 1873, des crédits applicables aux dépenses de l'imprimerie nationale s'élevant à la somme de 5 millions 502,000 fr.

AGRICULTURE ET COMMERCE (Dépenses). Rapporteur, M. Guichard. Le budget ordinaire des dépenses présenté par le ministre de l'agriculture et du commerce s'élève à 19,993,140 fr.

La commission du budget propose une réduction de 834,200 fr. qui porte sur 4,500 fr. sur le chapitre relatif au matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale; pour 455,400 fr. sur les encouragements à l'agriculture et au drainage, ainsi que sur l'enseignement professionnel; pour 194,300 fr. sur le chapitre concernant les haras et les dépôts d'étalons; enfin pour 180,000 fr. sur les sommes allouées à la remonte des haras et aux encouragements.

La commission n'a présenté aucune réduction sur les crédits demandés par le même ministère en ce qui concerne son budget sur ressources spéciales et son budget annexé, dont le total s'élève pour le premier à 2 millions 201,788 fr. et à 439,000 fr. pour le second. Celui-ci concerne l'École centrale des arts et manufactures.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Dépenses). Rapporteur, M. le duc Decazes. Les crédits réclamés par le ministère des affaires étrangères s'élèvent à 41 millions 998,500 fr., sur lesquels la commission propose une diminution de 707,500 fr.

L'une des ces réductions porte sur la subvention au fonds commun des cancelleries consulaires. La commission réclame 209,000 francs d'économie sur ce chapitre.

JUSTICE (Dépenses). Rapporteur, M. Bardoux. Les crédits demandés pour les dépenses du ministère de la justice s'élèvent à la somme de 23 millions 403,340 fr.

La commission est d'avis de réduire de 149,700 fr. ce budget. Elle propose de diminuer 10,500 fr. sur le crédit affecté pour le traitement de présidence de la Chambre, 50,000 fr. sur celui destiné au traitement des conseillers et 30,000 fr. sur l'ensemble de crédits affecté au traitement des tribunaux.

MARINE ET COLONIES (Dépenses). Rapporteur, M. Anceul. Les crédits demandés par le ministère de la marine, pour l'année 1873, s'élèvent à la somme de 148 millions 633,046 fr.

La commission propose une réduction de 1 million 722,223 francs sur l'ensemble de ce budget. Ces diminutions portent principalement sur les états-majors et équipages de terre et de mer, sur le salaire des ouvriers chargés des constructions navales et de l'artillerie, sur les vivres, sur le personnel, ainsi que le matériel civil et militaire aux colonies.

LÉGIION D'HONNEUR (Recettes et dépenses). Rapporteur, M. Bardoux. Le budget des recettes de la Légion d'honneur est évalué, pour l'année 1873, à 20 millions 722,370 fr., comme en 1872.

Les Troubles de Bessèges

Nous avons parlé déjà à nos lecteurs des faits déplorable qui se sont passés dans cette petite ville. Voici sur cette affaire des détails plus précis que nous empruntons au Gard républicain :

Depuis quelque temps déjà une fraction des habitants de Bessèges avait projeté de faire une manifestation contre l'application, plus rigoureuse que d'habitude, de la perception des droits d'octroi.

Le sous-préfet d'Alais informé de l'imminence de l'exécution de la manifestation avait requis la brigade de Saint-Ambroix le 1^{er} novembre, pour renforcer celui de Bessèges et s'était transporté le 1^{er} au soir dans cette localité.

La soirée du premier au deux fut très-tranquille; vers onze heures et quart du soir, une bande d'environ deux cents individus se porta en vociférant vers le bureau d'octroi, en criant à bas l'octroi et lançant aussitôt une grêle de pierres sur ce poste, où se trouvaient pour le garder deux gendarmes de Saint-Ambroix qui sortirent, sommèrent la bande de cesser et de se disperser; les pierres tombèrent de plus belle sur les gendarmes et les blessèrent très-grièvement.

Après avoir de nouveau averti la foule, les gendarmes, se voyant tout meurtris et prêts d'être cernés, prévirent la foule qu'ils allaient faire feu. Au même instant l'un d'eux reçut une pierre en pleine poitrine. Ces deux militaires firent alors feu, la foule se rua sur eux et sans l'arrivée de cinq autres gendarmes attirés par les coups de feu, ils étaient littéralement broyés; ces cinq hommes chargèrent la bande à la baïonnette et surent par leur bravoure la faire reculer et la maintenir jusqu'au moment de l'arrivée du sous-préfet d'Alais et de M. Jouque, directeur des forces de Bessèges, qui finirent par se rendre maîtres de la situation, non sans avoir couru des dangers sérieux.

Un des agresseurs a été tué et deux autres blessés mortellement.

Le capitaine commandant la gendarmerie de l'arrondissement d'Alais, informé de cet événement, se concentra en quelques heures trente gendarmes à cheval sur Bessèges et y est venu avec M. le colonel commandant le département, les autorités administratives et judiciaires de Nîmes et un détachement fourni par le 99^e de ligne.

La journée du 2 s'est écoulée sans incident. Dans la soirée du 2 au 3, Bessèges a été sillonné par des groupes assez nombreux d'ouvriers pendant une partie de la nuit.

Aujourd'hui, tout est calme.

ÉTRANGER

Le conflit de la réorganisation des cercles en Prusse.

On lit dans le Journal des Débats : La Chambre des seigneurs a terminé le 31 octobre la discussion de la loi sur l'organisation des cercles dans les six provinces de l'Est de la Prusse.

Au commencement de la séance, le comte Bruchl a fait allusion à ce fait que le roi, dans une conversation particulière, lui avait dit qu'il désirait que la loi fut votée.

Les derniers articles du projet ayant été adoptés tels qu'ils avaient été rédigés par la commission, c'est-à-dire dans une forme qui différait sensiblement de celle approuvée par le gouvernement, le ministre de l'intérieur, comte d'Eulenburg, a pris la parole et a dit :

« Vous êtes arrivés au moment de voter. Si vous repoussez l'ensemble de la loi, elle sera rayée du rôle de cette session et elle ne pourra plus être de nouveau présentée à l'autre Chambre. Si elle devait être votée, elle devrait peut-être, en d'autres circonstances, entraîner la démission du ministère, ou tout au moins du ministre à qui a été spécialement confié le soin de soutenir le projet. »

« Vous pouvez croire que si nous pensions qu'en agissant ainsi nous contribuons à l'adoption du projet, nous n'hésiterions pas un seul instant à le faire et à remettre notre démission à S. M. le roi; mais, dans le cas actuel, la situation se présente sous un autre aspect : S. M. est convaincue que la réorganisation des cercles sur la base des principes adoptés par le gouvernement est une nécessité. »

« Dans cette conviction, le roi chargerait d'effectuer la réorganisation tout ministère nouveau. Si donc vous rejetez le projet, la session actuelle sera close immédiatement, et le Parlement sera convoqué pour une nouvelle session dans laquelle le premier projet déposé et présenté sera celui relatif à l'organisation des cercles. Nous sommes pénétrés de cette nécessité, et, d'accord avec S. M. le roi, nous accomplirons la mission qui nous a été donnée de ne pas laisser sombrer le projet, que dis-je? de le faire aboutir par tous les moyens que la Constitution met à la disposition du gouvernement. »

M. de Kleist-Retzow, répondant au nom du parti conservateur, a déclaré ce qui suit :

« Si le gouvernement, suivant la déclaration qu'il vient de faire, ne peut abandonner les principes posés par lui, le parti conservateur ne saurait, lui non plus, renoncer à sa conviction. La déclaration du gouvernement a rendu désormais impossible l'adoption du projet, mais la Chambre doit être assurée qu'il est bon d'indiquer au gouvernement la véritable voie à prendre. »

« Il faut que la question soit étudiée en regard aux besoins et aux intérêts particuliers de chaque province. Voici la première fois que le projet arrive devant cette Chambre, et l'on exige qu'immédiatement elle adhère sur tous les points au projet du gouvernement. Une telle exigence supprime la liberté et l'indépendance de la Chambre des seigneurs. Le parti conservateur est décidé à ne pas sacrifier les pierres angulaires, les colonnes fondamentales du pays. »

« Quelque gravité que puisse avoir le changement du ministère qui pourrait être la conséquence d'une décision prise par la Chambre haute, le pays et sa constitution fondamentale ont plus de prix aux yeux du parti conservateur que le ministère. Au reste, la responsabilité des suites que pourra entraîner le rejet du projet pesera tout entière sur l'administration. »

Le comte de Münster a déclaré alors que ses amis et lui voteront contre le projet, en motivant ce vote par l'attitude du parti conservateur qui a rendu toute entente impossible.

L'ensemble du projet a été ensuite mis aux voix et rejeté par 145 voix contre 18.

Une dépêche télégraphique de Berlin a depuis fait connaître qu'un décret royal a déclaré la session close et que les chambres sont convoquées à nouveau pour le 12 novembre.

L'Incendie d'Oxford-Music-Hall, à Londres

Une dépêche annonçait que la salle de concerts d'Oxford, à Londres, était incendiée; notre correspondant nous adresse aujourd'hui les détails suivants sur ce sinistre :

Hier matin, la salle de concerts d'Oxford street a été partiellement détruite par le feu. Au mois de février 1868, cet édifice, qui était un des plus beaux de son espèce à Londres, avait été incendié par l'imprudence d'un fumeur. Il avait été restauré à grands frais et depuis lors le service n'y avait jamais été interrompu.

Judi soir, après la visite d'usage, tout semblait en ordre dans l'établissement, mais vendredi, vers quatre heures du matin, l'attention de quelques habitants du voisinage fut mise en éveil par un bruit inusité, auquel succéda un grand jet de flamme et de fumée sortant de l'édifice.

L'alarme fut aussitôt donnée et l'on dépêcha vers les divers stations de pompiers, qui malheureusement sont à une certaine distance d'Oxford street.

L'incendie, sur ces entrefaites, s'étendait avec une grande rapidité, et le Music-Hall fut bientôt en flammes d'un bout à l'autre.

Ce n'est qu'à 4 heures 1/2 que les pompes commencèrent à arriver. À ce moment, tout espoir de sauver l'édifice était complètement perdu, et les pompiers ne s'occupèrent plus que du salut des maisons du voisinage.

Ce n'est qu'à 6 heures qu'on fut maître du feu, et encore un certain nombre de pompes restèrent-elles sur les lieux jusqu'à sept heures, crainte du réveil de l'incendie.

Tout l'intérieur du Music-Hall, salle, galeries et loges, a été presque entièrement détruit. Le reste de l'édifice, comprenant le café, le restaurant, les logements, n'a éprouvé relativement que peu de dommage.

Les façades de quatre maisons d'Anway-street ont quelque peu souffert; mais les autres maisons du voisinage n'ont pas été atteintes.

Les causes de l'incendie sont inconnues; mais il serait on ne sait pas sûr de l'imputer aux fumeurs.

L'édifice était, dit le XIX^e Siècle, assuré à cinq compagnies. Ce désastre laisse un grand nombre de personnes sans emploi. M. Syes, propriétaire de l'établissement, écrit qu'il vient de prendre en location Canterbury-Hall et que sa troupe s'y transporterait lundi prochain.

UN NOUVEAU SINISTRE.

On mande de Cork au Daily News : « Tandis que la Cour des Petites-Sessions tenait sa séance aujourd'hui, le parquet s'est écroulé, et les assistants, au nombre de 200 environ, ont été précipités au rez-de-chaussée d'une hauteur de 12 pieds. »

On rapporte que deux individus ont été tués : un fermier et la femme d'un agriculteur, et que quarante autres personnes ont reçu des blessures plus ou moins graves; quatre d'en-

tre elles auraient eu la jambe cassée. Un enfant aurait été serré d'une telle façon que l'on désespérait de sauver ses jours.

« La partie du plancher sur laquelle reposait le siège du juge serait restée intacte, de sorte que le magistrat et son entourage auraient échappé au sinistre. »

« Des secours médicaux sont arrivés, instantanément, et, sauf les deux individus tués sur le coup, il n'y aura que des jambes et des bras cassés à remettre en place. Malheureusement le nombre en est assez considérable. »

Un mariage princier en Turquie

Une dame anglaise, qui assistait aux fêtes de fiançailles de Khalil Pacha avec la princesse Nazie, fille du prince Mustapha Fazil, rend compte de cette cérémonie dans une intéressante lettre qui nous est communiquée.

Constantinople, le 25 octobre 1872. Je vous envoie à la hâte quelques détails sur la fête de fiançailles de Khalil Pacha avec la princesse Nazie, fille aînée de son Altesse le prince Mustapha Fazil, qui a eu lieu hier.

Je suis arrivée peu après dix heures au Couag de Mustapha Pacha, à Stamboul. Deux eunuques se sont élancés à la portière de ma voiture et m'ayant aidée à descendre, ils m'ont conduite dans une salle du rez-de-chaussée, où une bande de musiciens composés d'esclaves blancs souhaitait la bienvenue en chantant des airs turcs et s'accompagnant de leurs instruments. Les eunuques m'ont ensuite conduite à une esclave blanche qui, me tenant par la main, m'a fait monter au premier étage où j'ai trouvé un des fils de Mustapha Pacha, gentil garçon de 13 ans, qui m'a accompagné jusqu'à la salle de réception, où j'ai trouvé plusieurs dames, entre autres, la belle et sympathique princesse Halim Pacha, la petite fille de la seconde fille du prince Mustapha; M^{lle} Kiamil Pacha, la sœur de Khalil Pacha, qui est fiancée à Ali Bey, fils de feu Mehemet Kibrisli Pacha, à qui elle apporte une dot de 400,000 livres.

M^{lle} la comtesse de Vogüé, M^{lle} Boker, femme du ministre américain et M^{lle} Hubart-Pacha. Après une attente de quelques minutes la fiancée d'Izzet-Bey est entrée et a été suivie peu après avec sa grâce habituelle. Elle était mise avec un goût exquis; une robe montante de satin bleu recouvert de point d'Angleterre faisait ressortir sa taille élégante, elle portait au cou une rivière de diamants de la plus belle eau et à la tête un diadème également enrichi de brillants. Ajoutez une coiffure qui lui seyait à ravir, de superbes cheveux blonds, deux yeux noirs et languissants et vous aurez facilement vous figurer la plus charmante fiancée que soit possible de rêver; aussi était-elle dans cette réunion, où les belles femmes formaient la majorité, le point de mire de tous les regards.

Quand tous les invités furent arrivés, on nous fit passer dans une plus grande salle très-richement meublée et tout le monde s'assit. Des esclaves blanches entrèrent aussitôt avec des châles cachemire qu'elles étendirent à terre; la princesse apparut alors et, marchant sur ses châlons, elle se dirigea vers sa mère dont elle embrassa la main. C'était en effet la cérémonie du baise-main.

Pendant que la princesse s'acquittait de ce devoir et pendant quelques minutes après des eunuques jetaient en l'air des pièces de monnaie d'or que les assistants et les esclaves ramassaient, les uns comme souvenir, les autres comme gratification.

C'est l'expression du vœu que partout où elle passera, la future épouse puisse jouir de la fortune. On nous a introduits après cela dans une troisième salle où se toaïent des musiciens arabes cachés derrière une toile. Ces hommes jouaient et chantaient en même temps.

Après une demi-heure d'audition de cette musique étrange, mais non sans charme et dont il serait impossible de donner une idée à une Occidentale, nous sommes entrés, et, marchant sur les châlons, elle se dirigea vers sa mère dont elle embrassa la main. C'était en effet la cérémonie du baise-main.

Après le diner, nous sommes passés dans une cinquième salle, où les dames turques nous ont rejointes et où l'on a offert le café. Une esclave blanche, placée au milieu de la chambre, tenait un cabaret recouvert d'un tapis de velours brodé d'or et enrichi de brillants, émeraudes, perles et autres pierres précieuses; sur ce tapis, des tasses à café à l'orientale, c'est-à-dire de petites tasses en Sèvres s'élevaient dans un zarf (ou coquetier à deux œufs) en or enrichi de pierres précieuses; le plus mesquin vaut une centaine de livres. Des esclaves blanches prenaient ces tasses et les offraient aux invités avec des cigarettes pour les dames qui désiraient fumer. Les danseuses, au nombre de quatre, sont venues ensuite; c'étaient encore des esclaves blanches dressées à cet effet.

Vous avez eu tant de descriptions de ces dames qu'il est inutile que je vous en parle, si ce n'est pour vous décrire une petite pantomime, dont vous comprendrez facilement l'intention.

Une des danseuses s'est couchée par terre, feignant d'être morte; les autres dansaient autour d'elle soulevant de temps à autre ses membres qui retombaient inertes; enfin une autre danseuse est venue, elle a embrassé la morte sur le front et celle-ci s'est levée d'un bond en montrant la plus grande joie.

Après la danse, on a apporté pour être admiré par les personnes présentes, un collier avec un médaillon composé de gros brillants, qui a dû coûter une fortune. C'était le cadeau de fiançailles du futur à la future. Peu après les invités se sont retirés, la fête était finie. Le mariage aura lieu après Baïram.

CHRONIQUE

On ne savait pas à Lyon, mais on sait très bien à Paris, dans quelques bureaux de journaux non républicains, que toutes les passions subversives se sont donné rendez-vous pour faire une manifestation énorme, — à propos de quoi? — nous le donnons en mille! — à propos de la distribution des prix de notre malheureuse Exposition!

Hélas! après tous les guignons qu'elle a eus, depuis sa naissance, fallait-il que cette Exposition eût encore celui de servir de plastron à la manie d'affolement de quelques trembleurs bonapartistes?

Voici ce que nous lisons en entier dans l'Ordre :

Il est hors de doute que les radicaux de Lyon, d'accord avec ceux de Paris, ne veulent pas perdre l'occasion que leur offre la cérémonie de clôture de l'Exposition lyonnaise, pour se livrer à quelque manifestation politique.

Nous savons qu'à Versailles on ne laisse pas de s'en montrer préoccupé et on ne laisse pas de lui en dire.

On ne sait s'il sera donné suite au projet du projet de M. Gambetta d'aller, à ce propos, pro-

noncer à Lyon un nouveau discours. Ce qui est certain, c'est qu'à ce sujet des instructions viennent d'être envoyées à M. le préfet du Rhône.

Allons! un peu de courage! annoncez tout de suite que les troupes campent aux Terreaux, que les radicaux de Lyon et de Paris, se sont emparés de l'Administration de l'Exposition, se sont emparés des grands engins de guerre de la 4^e galerie, qu'ils ont chargé ces fameuses poudreries clandestines, et qu'ils menacent d'incendier Lyon! De cette façon, au moins, votre nouvelle aura un peu de caractère, et l'on pourra trembler.

C'était hier, lundi, la rentrée des tribunaux. A onze heures, la cour, le tribunal civil, mesieurs les juges de paix, l'ordre des avocats, les deux corporations des avoués de première instance et d'appel, se sont rendus solennellement au Palais-de-Justice à l'église métropolitaine de Saint-Jean, où une grand'messe, précédée du Veni Creator a été chantée.

raï d'une grande utilité et pour le département du Rhône et pour le département de l'Isère.

Voici le texte de deux lettres que vient d'adresser M. le préfet du Rhône aux maires du département :

Lyon, le 28 octobre 1872.

Monsieur le maire, Le conseil de révision va s'occuper de l'examen des demandes de soutien de famille formées par les jeunes gens de la classe de 1871 appartenant à l'armée ou à la réserve.

En conséquence, je vous prie de vouloir bien, avant le 10 novembre prochain, envoyer à la préfecture ou à la sous-préfecture les pièces nécessaires aux intéressés.

Je vous prie de vouloir bien agréer, monsieur le maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le préfet du Rhône, CANTONNET.

Lyon, le 30 octobre 1872.

Monsieur le maire, J'ai l'honneur de vous rappeler que les jeunes gens de la classe de 1871 compris dans le contingent comme absents, par le conseil de révision de février 1871, peuvent, aux termes de l'art. 3 de mon arrêté publié et affiché le 23 septembre dernier, se présenter, s'ils se croient impropres au service, devant une commission militaire de réserve, dont les séances auront lieu à l'hôpital militaire de Lyon, aux dates suivantes :

Le jeudi 14 novembre 1872, à midi, pour les cantons ruraux de l'arrondissement de Lyon ; Le vendredi 15 du même mois, à midi, pour la ville de Lyon ; Le samedi 16 du même mois, à midi, pour l'arrondissement de Villefranche.

Vous aurez soin de remettre à chacun de ces jeunes gens un bulletin destiné à constater leur identité et sur lequel vous indiquerez leur numéro de tirage, nom, prénoms, filiation, date et lieu de naissance, résidence, profession et enfin leur signalement.

Agrez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le préfet du Rhône, CANTONNET.

Depuis quelque temps, on constate une notable diminution d'effets protestés.

Est-ce un signe de prospérité et de tranquillité relatives ? Est-ce un symptôme alarmant qui prouve combien mince est le crédit et combien grande la méfiance dans le commerce ?

Nous ne savons, mais les huissiers ne sont pas contents.

Un de nos confrères prétend que la nouvelle de l'abandon des bâtiments de l'Hôtel-Dieu au service de la préfecture n'a jamais existé que dans notre imagination.

Certes, voilà une affirmation qui est un peu aventureuse. Que le Petit Lyonnais ne prenne pas ses renseignements aux mêmes sources que nous, qu'il n'ait vu que des conseillers municipaux n'ayant pas vu le projet dont nous avons parlé, soit ! Que la majorité même du conseil ignore si notre article n'était pas le produit de notre imagination, possible ; mais le fait en lui-même n'est pas moins vrai ; et nous n'aurions pas publié cette nouvelle sans avoir des renseignements très-précis, concernant l'hôpital.

Ce projet n'aura peut-être pas de suites, mais nous n'en maintenons pas moins notre première affirmation, et nous préférons qu'il est question du projet que nous avons annoncé, dans l'esprit de plusieurs conseillers municipaux, directement intéressés à sa réalisation.

Il est des mauvais plaisants qui s'amuse à jouer des tours assez légers aux sommités de parti ultra-radical ; mais convenons que ces sommités prennent les choses bien au tragique !

M. Favier vient de recevoir la lettre suivante, qui sent sa mystification d'une lieue :

Lyon, le 3 novembre 1872.

Monsieur, Je suis chargé par mon auguste souverain et maître, Sa Majesté le roi des Belges, de vous donner si vous acceptez la croix de commandeur de son ordre royal et militaire de Léopold Ier, qu'il se propose de vous conférer à l'occasion de l'Exposition.

Je crois aussi que Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et roi de Prusse est aussi dans l'intention de vous faire remettre la croix de l'Aigle noir de Prusse, avec une pension de 3,000 thalers. Si j'ai pu obtenir la croix de commandeur de son ordre royal et militaire de Léopold Ier, qu'il se propose de vous conférer à l'occasion de l'Exposition.

Je crois aussi que Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et roi de Prusse est aussi dans l'intention de vous faire remettre la croix de l'Aigle noir de Prusse, avec une pension de 3,000 thalers. Si j'ai pu obtenir la croix de commandeur de son ordre royal et militaire de Léopold Ier, qu'il se propose de vous conférer à l'occasion de l'Exposition.

Je crois aussi que Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et roi de Prusse est aussi dans l'intention de vous faire remettre la croix de l'Aigle noir de Prusse, avec une pension de 3,000 thalers. Si j'ai pu obtenir la croix de commandeur de son ordre royal et militaire de Léopold Ier, qu'il se propose de vous conférer à l'occasion de l'Exposition.

Je crois aussi que Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et roi de Prusse est aussi dans l'intention de vous faire remettre la croix de l'Aigle noir de Prusse, avec une pension de 3,000 thalers. Si j'ai pu obtenir la croix de commandeur de son ordre royal et militaire de Léopold Ier, qu'il se propose de vous conférer à l'occasion de l'Exposition.

Je crois aussi que Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et roi de Prusse est aussi dans l'intention de vous faire remettre la croix de l'Aigle noir de Prusse, avec une pension de 3,000 thalers. Si j'ai pu obtenir la croix de commandeur de son ordre royal et militaire de Léopold Ier, qu'il se propose de vous conférer à l'occasion de l'Exposition.

Je crois aussi que Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et roi de Prusse est aussi dans l'intention de vous faire remettre la croix de l'Aigle noir de Prusse, avec une pension de 3,000 thalers. Si j'ai pu obtenir la croix de commandeur de son ordre royal et militaire de Léopold Ier, qu'il se propose de vous conférer à l'occasion de l'Exposition.

Je crois aussi que Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et roi de Prusse est aussi dans l'intention de vous faire remettre la croix de l'Aigle noir de Prusse, avec une pension de 3,000 thalers. Si j'ai pu obtenir la croix de commandeur de son ordre royal et militaire de Léopold Ier, qu'il se propose de vous conférer à l'occasion de l'Exposition.

Je crois aussi que Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et roi de Prusse est aussi dans l'intention de vous faire remettre la croix de l'Aigle noir de Prusse, avec une pension de 3,000 thalers. Si j'ai pu obtenir la croix de commandeur de son ordre royal et militaire de Léopold Ier, qu'il se propose de vous conférer à l'occasion de l'Exposition.

Je crois aussi que Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et roi de Prusse est aussi dans l'intention de vous faire remettre la croix de l'Aigle noir de Prusse, avec une pension de 3,000 thalers. Si j'ai pu obtenir la croix de commandeur de son ordre royal et militaire de Léopold Ier, qu'il se propose de vous conférer à l'occasion de l'Exposition.

Je crois aussi que Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et roi de Prusse est aussi dans l'intention de vous faire remettre la croix de l'Aigle noir de Prusse, avec une pension de 3,000 thalers. Si j'ai pu obtenir la croix de commandeur de son ordre royal et militaire de Léopold Ier, qu'il se propose de vous conférer à l'occasion de l'Exposition.

Je crois aussi que Sa Majesté l'empereur d'Allemagne et roi de Prusse est aussi dans l'intention de vous faire remettre la croix de l'Aigle noir de Prusse, avec une pension de 3,000 thalers. Si j'ai pu obtenir la croix de commandeur de son ordre royal et militaire de Léopold Ier, qu'il se propose de vous conférer à l'occasion de l'Exposition.

mis aujourd'hui c'est l'hiver, et, si le montre rigoureux, les classes nécessaires auront assurément beaucoup à souffrir.

Le conseil d'administration de l'Exposition nous prie d'insérer la note suivante :

Le gouvernement a résolu qu'en ce moment les membres du conseil des ministres ne pouvaient pas s'absenter. Il a fait connaître au conseil d'administration de l'Exposition qu'il déléguerait spécialement pour la distribution des récompenses un haut fonctionnaire du ministère du commerce qui représenterait le ministre à cette cérémonie.

En raison du temps nécessaire pour l'examen des bureaux, des rapports relatifs aux récompenses, la date du 10 novembre a été fixée. Le délégué du ministre est attendu pour cette date.

AVIS. — La distribution des récompenses de l'Exposition universelle de Lyon étant remise au 10 novembre, l'assemblée générale des actionnaires qui devait avoir lieu le 5, aura lieu le mardi 12 novembre, à 10 heures du matin, dans la salle des conférences de l'Exposition, galerie n° 5.

Nous recevons la lettre suivante de conseil d'administration de l'Exposition :

Monsieur le directeur, J'apprends que tous les journaux de Paris produisent une dépêche adressée de Lyon à l'agence Havas, et d'après laquelle nous aurions fait une démarche près de M. Gambetta, pour le prier de venir présider la distribution des récompenses, en l'absence de M. Thiers.

Mon devoir est de protester contre cette manœuvre inqualifiable ; c'est un haut fonctionnaire du ministère du commerce qui viendra suppléer M. Teisserenc de Bort, retenu par les travaux que nécessite la rentrée de la Chambre.

Voilà ce qui a été décidé en conseil des ministres samedi dernier, tout le reste est de pure invention.

Recevez, je vous prie, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

J. DABONNEAU.

Ce soir, à l'Alcazar, représentation au bénéfice de la belle Miss Victoria.

La surprenante équilibriste inaugurera une série de tours qui feront dresser les cheveux sur les têtes les plus chauves.

Comme à l'ordinaire, la salle sera comble, malgré la représentation de M^{lle} Aglaïa Grand-Théâtre, représentation pour laquelle toutes les places sont louées depuis hier.

Hier, à l'Exposition, un malfaiteur resté inconnu a cassé une vitre de la vitrine de M. Bonnavion, armurier à St-Etienne, et a fait le choix d'un magnifique revolver.

Celui-là au moins sera armé.

Un triste accident est arrivé hier au fort du Colombier.

Une jeune fille de 13 à 14 ans jouait avec ses frères autour de ce fort ; poursuivi par eux, elle court et ne peut pas s'arrêter à temps quand elle arrive au bord du fossé où elle tombe en poussant un cri.

Quant on l'a retirée elle avait une jambe et un bras brisés, et la mâchoire fracassée.

Bien que les gardes urbains aient, comme les autres, des dispositions à recevoir dans la bouche des alouettes toutes rôties, ce n'est pas une raison pour leur lancer des pigeons en plein visage.

C'est pourtant la liberté que prit hier une marchande de volailles du quai Saint-Antoine, à la suite d'une observation des urbains.

La pétulante vendeuse y a gagné d'être accompagnée par eux, avec une courtoisie parfaite, jusqu'au poste le plus voisin.

Cette nuit les voleurs se sont introduits chez M. F... fabricant de balances, cours Lafayette. Au moyen d'une échelle de maçon oubliée dehors, ils ont pénétré par l'imposte dans le rez-de-chaussée en réparation ; puis, ils sont montés aux étages supérieurs faisant sauter avec un presson les portes qui s'opposaient à leur passage.

C'est au deuxième seulement qu'ils se sont mis en devoir de recueillir le fruit de leur travail dans le bureau de M. F... mais ils ont eu beau forcer des serrures, ils n'ont trouvé qu'un bien maigre butin : 34 fr. 10 en argent et environ 10 fr. de timbres-poste.

Avant-hier soir, le feu s'est déclaré dans la chambre des garçons du café Matossi, située au 3^e étage de la maison portant le n° 1 de la rue de Lyon.

Grâce à la présence immédiate des pompiers de l'Hôtel-de-Ville, les dégâts se sont bornés à de simples pertes d'effets de peu d'importance.

LOIRE. — Les anciens élèves du lycée de St-Etienne ayant demandé à leur collègue, Jules Janin, d'accepter la présidence de leur association, viennent de recevoir la réponse suivante :

Chers amis, J'accepte avec reconnaissance, et très-content de vos bontés, l'honneur que vous me faites de m'accepter pour être un président honoraire de votre association. C'est la première fois que le regard de ma chère patrie est tourné vers son humble enfant.

Prévenu plus tôt, j'aurais pu vous rendre au moins quelques services, mais à cette heure sombre où la vie est si triste et si lentement, vous ne trouverez plus, mes chers camarades, que la cendre d'un flambeau qui brilla si longtemps d'un si vif éclat ! Chaque heure emporte en un pli de son linéolus mes espérances dernières, et votre adoption ne trouvera plus guère qu'un écrivain dépourvu de tout ce qui faisait sa force et sa renommée.

Acceptez avec bonté ces faibles restes d'un ardeur qui s'éteint, et croyez cependant, les uns et les autres, à la reconnaissance, à l'amitié de votre ancien.

Je vous serre la main de tout cœur. Jules JANIN.

M. Claudius VOLAND, expert en comptabilité, ouvrira un cours de tenue de livres le 12 novembre, à 8 heures du soir, 90, rue Mercière.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Santé à tous par la douce Revalésière du Barry, qui guérit, sans médecine ni purge, ni frimas, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhées, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang, 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Plushkov, le marquis de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718. Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalésière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydroptiques ; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute ; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. 1 kil., 7 fr. 60 ; 2 kil., 12 fr. 120. Les Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

RÉPÉTÉ à Lyon, Dorvault, pharmacie centrale. Perissoud, épicer, 57, rue Bourbon. Varvarand, épicer, rue de Lyon. Navoy frères, place de Lyon. Verpillieu-Millou, rue de Lyon, 48. Cherblanc, Champin jeune et Gaget, cours Morand, 7 et 9 ; Redet, Perret, Poussin, Brun, Gambalet, Turro, épicer, 16, rue Neuve ; Girin, Verran, Chaumarat, Fayolle frères, Armandy, Baladrin et Sabourault, Boissonnet, pharmaciens ; J. Girard, épicer-herboriste, rue Chammais, 14 ; Barband, épicer, rue Lambert-Colombes, 29, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

DEPÊCHES DU SOIR

5 Novembre. — 8 heures du soir.

Paris, 5 novembre. Le Journal officiel publie un décret nommant M. Mellinet ministre plénipotentiaire en Perse, et M. Brenier de Montmorand ministre plénipotentiaire au Chili.

L'instruction de l'affaire Bazaine continue activement ; 240 témoins ont été entendus. L'interrogatoire du maréchal a commencé hier. On croit que le procès viendra au commencement de janvier.

Le Journal officiel contient également un décret nommant MM. Dueros et Aubert ministres plénipotentiaires dans la confédération Argentine et dans la république du Paraguay, et M. Bellonet ministre plénipotentiaire au Pérou.

On assure que la Porte ne s'opposerait pas à l'annexion de l'Abysinie à l'Égypte.

Les Prussiens ont évacué hier Chaumont, Joinville et d'autres localités.

Le département de la Haute-Marne est entièrement évacué.

On croit que l'évacuation de la Marne sera complète demain.

50 gendarmes français sont attendus demain à Reims.

New-York, 4 novembre.

Les Français résidant à New-York ont formé une société dans le but de venir en aide aux Alsaciens et Lorrains arrivant en Amérique.

On a recueilli des souscriptions.

Les républicains s'attendent avec confiance à ce que Grant soit réélu par les trois quarts des votes.

Washington, 5 novembre.

Les élections qui ont eu lieu aujourd'hui dans tous les Etats se sont passées tranquillement ; les résultats reçus indiquent une grande majorité en faveur de M. Grant. Les républicains ont probablement triomphé à New-Hampshire, Rhode-Island, New-York ; Massachusetts élira des membres du congrès tous républicains à une majorité de 17,000 voix.

New-York, 5 novembre.

La ville et l'Etat de New-York se sont déclarés en faveur de M. Grant par une majorité de 25,000.

Londres, 6.

Lord Grandville, chargé d'affaires en France, a signé hier le traité de commerce que la Gazette de vendredi publiera probablement.

Madrid, 5 novembre.

Dans un manifeste constitutionnel, signé de Topete, Serrano et de tous les

anciens ministres, ce parti se déclare solidaire du cabinet Sagasta et déclare illégale la dissolution des derniers Cortès.

Le congrès a pris en considération les propositions Orsen demandant la suppression [de la loterie et la réduction du nombre des ministres à cinq ; il repousse les propositions demandant l'abolition du monopole du tabac et du papier, et la suppression de la direction militaire des arsenaux et des fabriques d'armes.

Constantinople, 5 novembre.

A l'audience de samedi, le sultan déclara à Elliot qu'il n'avait aucune intention de rappeler Mahmoud au pouvoir.

DEPÊCHES PARTICULIÈRES

De JOURNAL DE LYON

Paris, 5 novembre.

Il se confirme que M. Thiers désire que l'ordre des travaux de l'Assemblée soit ainsi fixé :

- 1° Question de la présidence de 4 ou 5 ans ; 2° Intérim ou vice-présidence ; 3° Discussion du budget ; 4° Loi sur l'instruction primaire ; 5° Loi militaire ; 6° Puits, comme on sera alors probablement arrivé au mois de juin ou juillet 1873, proposition et discussion d'une nouvelle loi électorale.

Munich, 5 novembre.

Conformément au vœu de quelques évêques libéraux, le gouvernement a communiqué à toutes les administrations de cercles une décision relative au Bauernverein (association ultramontaine de paysans).

Madrid, 5 novembre.

On dit que les ministres mis en accusation donneraient des explications aux sections d'abord éteints au congrès, avant que le sénat, constitué en cour de justice, ne soit saisi de l'affaire. Dans le cas où ces explications seraient jugées satisfaisantes, il n'est pas impossible que le congrès déclare qu'il n'y a pas lieu de poursuivre.

BOURSE DE PARIS

DU 5 NOVEMBRE

DEPÊCHE GOUVERNEMENTALE

Table with columns: AU, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 1/2, 5 1/2.

TERME

(DEPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE)

Paris, le 5 Novembre 1872.

Table with columns: PRÉC CLOTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows include 52 90, 84 55, 87 05, 68 65, 4650, 866, 436, 692, 570, 490, 805, 952, 850, 790, 485, 353, 282, 92 1/2.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 5 novembre 1872.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, PÉROU, ITALIE, BRÉSIL, SUISSE, GREC, CHINE, JAPON, PONS. Rows include 53 Org., 34 Tram., 50 Grég., 3 Div., 4 Bob., 140.

BALOTS PESÉS

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, PÉROU, ITALIE, BRÉSIL, SUISSE, GREC, CHINE, JAPON, PONS. Rows include 3 Org., 4 Tram., 24 Bob., 1 Div., 29.

BALOTS CONDITIONNÉS DEPUIS LE 1^{er} DU MOIS 366 N°

BALOTS PESÉS DEPUIS LE 1^{er} DU MOIS 120 N°

AVIGNON, 4 novembre.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, PÉROU, ITALIE, BRÉSIL, SUISSE, GREC, CHINE, JAPON, PONS. Rows include 1 Organsins, 3 Trames, 3 Gréges, 12.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, PÉROU, ITALIE, BRÉSIL, SUISSE, GREC, CHINE, JAPON, PONS. Rows include 1 Organsins, 4 Trames, 8 Gréges, 8, 15, 30.

AUBENAS, 4 novembre.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, PÉROU, ITALIE, BRÉSIL, SUISSE, GREC, CHINE, JAPON, PONS. Rows include 3 Organsins, 1 Trames, 5 Gréges, 6 Ballots pesés, 15, 29, 2614.

OPÉRATIONS DE DÉCREUSAGE

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, PÉROU, ITALIE, BRÉSIL, SUISSE, GREC, CHINE, JAPON, PONS. Rows include 15, 29, 2614.

Voici le moment des labours et des semailles du seigle et du blé.

Aussi, depuis quelques jours, dans l'Ain et dans l'Isère, partout la charrue sillonne les champs.

Dans nos parages on commencent l'emmagasinement des betteraves.

Quant aux pommes de terre, leur récolte est à peu près terminée et les cultivateurs sont satisfaits.

C'est aussi l'heure de butter le céleri, les cardons, les chicorées, les artichauts et les autres plantes potagères, qu'une gelée précoce pourrait surprendre.

On commence, en même temps, à couper, à fumer et à labourer les asperges. Enfin l'on prépare les plantations d'arbres fruitiers et d'ornement à feuilles caduques, les arbrisseaux, les rosiers, les plantes vivaces, les plantes bulbeuses, telles que jacinthes, crocus, tulipes, narcisses, etc.

On continue même les semences des plantes qu'on peut semer tant qu'il ne gèle pas, telles que les gazons, les pavots, les coquelicots, les silènes, les pieds-d'aloette, les némophiles, les julinées de Mahou, en massifs, en corbeille, en bordure, etc.

Plus tard, aux premiers froids, on coupera les tiges des dahlias, des cannas, et l'on rentrera les tubercules, les rhizomes, les bulbes de glaucies et autres, et en général tout ce qui craint le froid rigoureux de l'hiver.

MARCHÉ AUX FLEURS DE LA PLACE BELLECOUR ET DE LA PLACE MORAND, AUX BROTTREUX.

Les apports commencent à devenir plus importants et très-suffisants pour la saison.

Les horticulteurs craignent de voir arriver la gelée d'un jour à l'autre, obligés d'ailleurs de rentrer leurs plantes de serre incessamment, se hâtant de vendre, ce qui donne depuis quelques jours à nos marchés un air presque printanier.

Ainsi, on peut trouver en ce moment de fort belles plantes de saison à feuillage, pour garniture de salon, et jardinière d'appartement, de vases de cheminée, de suspensions, des corbeilles, etc.

Les plantes qui abondent actuellement sont celles à floraison automnale et principalement les Chrysanthèmes de la Chine et de l'Inde.

Variétés à grandes fleurs.

— à moyennes fleurs.

— à petites fleurs, en pompons.

Elles se sont vendues de 60 cent. à 1 fr. la plante suivant la bonne tenue et la beauté des fleurs.

La fête des Morts a fait faire des achats considérables des variétés suivantes :

Chrysanthèmes blanches de Castille. — Boule de neige. — La fiancée. — Sensation. — Boule blanche. — Reine des blanches. — La coquette. — M^{lle} Denis. — Rose d'amour. — Aurore boréale. — Mon trésor, etc.

Les Chrysanthèmes frutescents, des îles Canaries, sont le fleur blanche à quelque affinité avec la marguerite des prés, suivant la beauté de la plante, se sont vendus de 50 c. à 1 fr. 50 c. la pièce.

Les asters tardiflorus et sibericus, de 50 c. à 1 fr. pièce.

Les coillats remontants, différentes variétés telles que : château-rouge, Denfert, Marguerite Bonnet, Coquelicot, etc., se sont vendus en belles plantes levées de pleine terre, et empotées en vases depuis quelques jours, de 1 fr. à 1 fr. 50 c. la pièce.

Parmi les végétaux, les variétés suivantes : V. gloire de Lyon. — Rubra. — M^{lle} Bouchardat. — M^{lle} Denfert. — Reine des massifs. — Azura superba, etc. — très-belles plantes converties de fleurs, ne se sont vendues que de 50 c. à fr. 25 c. la pièce.

Les pensées, en variétés nombreuses, de coloris et de formes, se sont vendues de 20 c. à 40 c. la pièce.

Plantes à feuillages. — Les plus remarquables étaient les suivantes : Ficus elastica à feuilles très-amples d'un vert brillant, très-propres à l'ornement des jardinières d'appartement, — Originaire des Indes orientales.

F. macrophylla à feuille plus longuement pétiolée, d'un beau vert foncé luisant, plus rustique que les autres espèces de la Nouvelle-Hollande. Toutes deux se sont vendues de 1 fr. 50 à 2 fr. 50 la pièce.

Bambusa et religiosa à feuilles moins grandes que les précédentes, de 1 fr. à 1 fr. 50 la pièce.

Aspidistra elatior. — A feuilles très-amples, maculées de blanc, de la Chine, plante très-rustique, en jolis pieds, s'est vendue de 2 fr. à 3 fr. pièce.

Dracaena brasiensis. — Feuilles très-larges, d'un vert superbe, de 1 fr. 50 à 2 fr. pièce.

gent, de jaune et sur des limbes très-amples, d'un vert tendre foncé ou métallique, s'est vendue de 1 fr. à 2 fr.

Les choux de Bruxelles, de 90 à 100 francs les 100 kil.

Les champignons comestibles de couches de Paris, se sont vendus 2 fr. le kil.

Section de la volaille et du gibier.

Cette semaine a été richement approvisionnée, mais moins abondante que la précédente en raison des pluies continuelles que nous avons eues ces derniers jours.

Les prix ont été pourtant relativement peu élevés et très-rénumérateurs pour les chasseurs.

Les alouettes du midi se sont vendues 1 fr. 50 la douzaine.

Les alouettes du nord, 1 fr. 75.

Les perdreaux, fort jolis, se sont vendus 2 fr. Les grives, très-grasses, se sont vendues 2 fr. 50 la douzaine.

Le lièvre, de 5 à 6 fr. pièce, suivant la grosseur et la conservation.

Le lapin de garenne, de 1 fr. 50 à 2 fr. Le chevreuil, d'une grosseur moyenne, se sont vendus de 20 à 22 fr. pièce.

Les volailles grasses se sont vendues de 3 fr. à 3 fr. 50 pièce.

Les volailles ordinaires, de 2 fr. à 2 fr. 10 pièce, suivant grosseur et embonpoint.

Les poulets, d'une belle grosseur, se sont vendus de 1 fr. 50 à 2 fr. pièce.

Les pigeons, différentes races, se sont vendus de 75 à 80 c. pièce.

Les dindes, très-grasses et assez grasses, se sont vendues de 5 fr. à 5 fr. 25 pièce.

Les oies grasses se sont vendues 7 fr. pièce. Les oies ordinaires, de 3 fr. 50 à 4 fr. pièce.

Section de la marée.

Les approvisionnements ont été considérables si on tient compte de la difficulté de la pêche en ce moment d'inondation.

4 merlu turbot se paye de 16 à 22 fr. pièce. 1 turbot moyen se vend de 12 à 15 fr. pièce. 1 barbus se vend de 6 à 7 fr. la pièce.

6 paires de grosses soles, se sont vendues 25 à 30 fr. la manne.

8 paires de soles moyennes, de 18 à 22 fr. la manne.

1 truite superbe s'est vendue de 4 fr. à 4 fr. 50 le kilogramme.

1 Loup d'une belle grosseur se sont vendus de 8 à 10 fr. le kilogramme.

4 mullets, très beaux, s'est vendue de 8 à 10 fr. 6 langoustes fort remarquables par leur grosseur se sont vendus de 24 à 30 fr. la manne.

6 langoustes moyennes assez jolies se sont vendues de 14 à 16 fr. la manne.

1 merlu superbe de 3 à 4 fr.

1 congère d'une grosseur et d'une longueur peu ordinaire s'est vendue de 16 à 20 fr.

1 raie bouclée, très-belle, de 4 à 5 fr.

1 raie blanche ou douce, superbe, de 8 à 12 fr. 20 maquereaux, se sont vendus de 10 à 14 fr. la manne.

Grondins, de 4 à 7 fr. la manne.

Crevettes, de 5 à 6 fr. le kilogramme.

Le cent de harengs s'est vendus de 8 à 9 fr. Un panier de merlans de 8 à 12 fr.

Six dorades se sont vendues de 5 à 6 fr.

COURS DES VINS SUR LA PLACE DE LYON.

Beaujolais ordinaires de 1871 se sont vendus cette semaine de 70 à 80 fr. la pièce nus.

Beaujolais ordinaires de 1872, se sont vendus de 65 à 75 fr. la pièce nus.

Mâconnais ordinaires de 1871, se sont vendus de 70 à 75 fr. la pièce nus.

Mâconnais ordinaires de 1872, se sont vendus de 60 à 70 fr. la pièce de 214 à 215, litres, entrée en ville non comprise.

Sur les autres marchés les cours sont restés à peu près stationnaires, mais très-fermement tenus pendant la semaine.

Th. DENIS, Chef des cultures de la ville.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 3 Novembre.

PREMIER ARRONDISSEMENT

Entre M. Anloy (Claude), tisseur, rue Lafayette, 9, et Mlle Camboulives (Josephine-Jeanne-Françoise), rue Lafayette, 9.

M. Bel (Louis), tisseur, rue de la Tour-du-Pin, n. 2, et Mlle Dujon (Jeanne-Marie), rue Pierredupont, 4.

M. Bernard (Joseph), apprêteur, rue des Tables-Claudiennes, 32, et Mlle Mical Marie-Zélie.

M. Borgey (Philibert), cordonnier, côte Saint-Sébastien, 10, et Mlle Croze (Louise-Marie), même maison.

M. Chambon (Antoine), cocher, rue des Tables-Claudiennes, 16, et Mlle Rat (Clotilde), même maison.

M. Chauchet (Jacques), marchand de fruits, rue Moncey, 150, et Mlle Baermann (Magdeleine), cours Morand, 21.

M. Chevalier (Philibert-Romain), bijoutier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 98, et Mlle Combrichon (Claudine-Marie), même maison.

M. Large (Claude), employé, rue de Triou, 2, et Mlle Gousset (Clémentine), rue de Bourbon, 14.

M. Laforet (Louis), employé, rue Gasparin, et Mlle Monat (Françoise), même maison.

M. Vala (Etienne), tailleur, rue de la Préfecture, 8, et Mlle Pourrat (Sophie-Antoinette-Reine), même maison.

M. Dalbarn (Jean-Marie), employé, place Bellecour, 16, et Mlle Amanieu (Marie-Joséphine), rue Sainte-Hélène, 53.

commerce, rue de l'Hôtel-de-Ville, 40, et Mlle Henry (Anne), rue de l'Hôtel-de-Ville, 42.

M. Micoud (Frédéric), négociant, rue Neuve, 3, et Mlle Gozini (Pierrette-Marie-Antoinette), à Bourg (Ain).

M. Page (Auguste-Hippolyte), employé, rue Imbert-Colomès, 26, et Mlle Picolet (Jacqueline-Philiberte), rue Doune, 1.

M. Rouchon (Saverus), garçon restaurateur, rue Monsieur, 61, et Mlle Moissonnier (Célestine-Flavie), rue du Commerce, 41.

M. Stalh (Ernest-Edouard), professeur à Zurich (Suisse), et Mlle Guggler (Lina), à Kussnacht (Suisse).

M. Veyret (Clément), bijoutier, rue du Garé, 8, et Mlle Canal (Jeanne-Marie), rue du Garé, 9.

M. Denoyel (Claude-Marie), apprêteur, cours Vitton, 50, et Mlle Glay (Laurence), côte St-Sébastien, 24.

M. Zeier (Antoine), cordonnier, passage Saint-Pothin, 2, et Mlle Widschard (Marie), passage Saint-Pothin, 2.

M. Chevalier (Philibert-Romain), bijoutier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 98, et Mlle Combrichon (Claudine-Marie), même maison.

M. Large (Claude), employé, rue de Triou, 2, et Mlle Gousset (Clémentine), rue de Bourbon, 14.

M. Laforet (Louis), employé, rue Gasparin, et Mlle Monat (Françoise), même maison.

M. Vala (Etienne), tailleur, rue de la Préfecture, 8, et Mlle Pourrat (Sophie-Antoinette-Reine), même maison.

M. Dalbarn (Jean-Marie), employé, place Bellecour, 16, et Mlle Amanieu (Marie-Joséphine), rue Sainte-Hélène, 53.

M. Bayet (Eugène), corroyeur, rue Sainte-Colombe, 1, et Mlle Bajard (Claudine-Antoinette), rue Saint-Joseph, 40.

M. Girard (Jean-François), négociant, rue de l'Hôtel-de-Ville, 102, et Mlle Gourdry (Marie-Joséphine), Vienne (Isère).

M. Lacroix (Clément) négociant, rue Centrale, 3, et Mlle Buron (Marie-Antoinette), à Rive-de-Gier (Loire).

M. Meyran (Joseph-Adrien), commis, rue de l'Hôtel-de-Ville, 39, et Mlle Baudevin (Marie-Françoise), à Dagneux.

M. Groz (Théodore-Antoine-Léon), juge suppléant, rue de l'Hôtel-de-Ville, 104, et Mlle Dubost (Marguerite-Joséphine), rue Saint-Joseph, 7.

M. Brissou (Joseph), employé, rue de la Reine, 41, et Mlle Repos (Marie-Anne-Caroline), rue de Condé.

M. Larbre (Claude), dessinateur, cours Perrache, 9, et Mlle Villeneuve (Marie-Antoinette-Catherine), montée des Jévoisfains, 15.

M. Bancet (Charles-Raphaël), marchand boucher, rue des Marronniers, 6, et Mlle Fournier (Marie-Françoise-Philomène), au Sault du Rhône (Ain).

M. Parriat (Jean-Marie-Claudius), architecte, rue des Deux-Cousins, 2, et Mlle Jany (Marie-Eliza-Antoinette), place d'Ainay.

M. Ferret (François), employé, cours du Midi, 32, et Mlle Duchêne (Marie), même maison.

M. Noel (Louis-Stanislas), négociant, rue Saint-Joseph, 62, et Mlle Mollard (Antielmette-Victoire), rue Bourbon, 6.

M. Chevalier (Philibert-Romain), bijoutier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 98, et Mlle Combrichon (Claudine-Marie), même maison.

M. Large (Claude), employé, rue de Triou, 2, et Mlle Gousset (Clémentine), rue de Bourbon, 14.

Sa température... +10. Sa température au-dessus de l'étiage... 0.60. Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 31 octobre... 0.070

SPECTACLES DU 6 NOVEMBRE

GRAND-THÉÂTRE. RIGOLETTO, grand opéra en 4 actes.

LES FRANÇAIS VILLAGES, ballet comique en 1 acte. UNE MAUVAISE NUIT s'est bien passée, c.-v. en 1 a. On commencera à 7 heures 1/4.

THÉÂTRE DES NOUVEAUTÉS, COURS MORAND. LE RÉVEILLON, comédie en 3 actes.

THÉÂTRE DU GYMNASSE, QUAI SAINT-ANTOINE. RENAUDIN DE CAEN, vaudeville en 2 actes.

LE GENDRE DE M. POIRIER, comédie en 4 actes. VERMETTES, MADAME! comédie en 1 acte. On commencera à 7 heures 1/2.

PALAIS DE L'ALCAZAR. 31e représentation du Cirque Achille Clotti. On commencera à 8 heures.

CHANGEMENT DE DOMICILE. Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOUFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15.

IMPRIMERIE H. STORCK, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

BULLETIN METEOROLOGIQUE du 4 novembre

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMETRE maximum barométr. du ciel à 7 h. du m. minimum à midi

+ 5° + 10° 0,749 couvert S-O

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage... 1.30

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me MITIFFIOT de BELAIR, notaire à Lyon, place de la Comédie, 27. A VENDRE 120,000 MÈTRES de terrain à bâtir

Etude de Me BONJOUR, avoué à Lyon, rue Centrale, 25. Nommé par ordonnance de référé, rendu le premier mars mil huit cent soixante-douze, séquestre de la succession de madame veuve Ract, qui était tapissière à Lyon, quai Saint-Eclair, 9 et rue Royale, 13, Me Bonjour, avoué, invite les créanciers et ayants-droit à produire leurs titres de créances en son étude, dans le délai de dix jours, à peine de forclusion.

Mme CHRÉTIEU de la Faculté de médecine de Paris traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès l'asthénie et ses diverses affections.

A LOUER DE SUITE UNE USINE HYDRAULIQUE située à 27 kilomètres de Lyon, ayant vastes bâtiments propres à diverses industries, et spécialement à recevoir 80 mètres mécaniques pour broches de soie pour lesquels les ouvrières formées abondent dans la localité.

HENRI GEORG, LIBRAIRE-ÉDITEUR à Lyon, 65, rue de Lyon. MÊME MAISON A GENÈVE ET A BALE

Mise en vente: Archives du Muséum d'Histoire naturelle de Lyon, tome premier, première livraison.

Les Archives du Muséum d'Histoire naturelle de Lyon paraîtront par fascicules contenant chacun de 2 à 3 feuilles de texte et de 6 à 10 planches.

VENTE JUDICIAIRE Le mercredi six novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place du pont Lafayette (Guillotière), d'objets mobiliers saisis, tels que: banques, buffet, armoire à glace, lit garni à sommier, chaises et fauteuil velours, guéridon, etc.

UN ALSACIEN d'âge mûr demande une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

A VENDRE comptant, pour se retirer des affaires, FONDS de commerce, fabrique et confiserie. Affaires locales et d'exportation. Bonne situation et bonne clientèle. — S'adresser au bureau du journal. 4345

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE A LOUER en totalité ou en partie UN VASTE LOCAL situé au centre des affaires AYANT 17 CROISÉES DE FACADE AU PREMIER AU-DESSUS DE L'ENTRESOL S'y adresser 41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

EAU DE MËLISSE des CARMES du Frère MATHIAS A. EMERY rue Vacon, 54, Marseille.

CALORIFÈRES FRANÇAIS de la maison Genest et Herscher 43, rue du Chemin-Vert, Paris

GRAND HOTEL DES BAINS ET CASINO OUVERTS TOUTE L'ANNÉE Eau bromée-iodurée très-renommée. — Douches et Bains de tout genre. — Salle d'inhalation. Mêmes distractions qu'à Hombourg et Bade.

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE A LOUER en totalité ou en partie UN VASTE LOCAL situé au centre des affaires AYANT 17 CROISÉES DE FACADE AU PREMIER AU-DESSUS DE L'ENTRESOL S'y adresser 41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE ET LE LANGUEDOC

Transport des passagers et marchandises à prix réduits

DEPARTS DIRECTS DE MARSEILLE POUR: Oran, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger, tous les mercredis.

MALADIES de la PEAU ALTERATION du SANG POMMADE FONTAINE SALSEPAREILLE FONTAINE

DEPÔTS A LYON: Pharmacies Hulinot, rue Neuve, 12; Faivre, pl. des Terreaux, 9; Demasie, r. de l'Hôtel-de-Ville, 18; Armandy, c. de Brosses, 16; Barnaud, r. de Lyon, 3.

AVIS AUX FAMILLES Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. S'adresser au bureau du journal.

CHOCOLAT ALGLAVE à l'Extrait de Viande (b. s. g. d. g.), nutritif et digestif.

CHOCOLAT DU PROGRÈS au Progrès de qualité supérieure.

GLAND DOUX CACAO DÉJEUNER HYGIÉNIQUE DES ARABES

SÉCHOIR CAPILLAIRE NOUVELLE INVENTION de J. ROCHON 2 FOIS BREVETÉ Rue Grenette, 34 LYON

Table of BOURSE DE PARIS - Lundi 4 Novembre (de midi 1/2 à 3 h.). Columns include RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various bond and stock prices.

Table of BOURSE DE LYON - Mardi 5 Novembre (de 11 h. à midi 1/2). Columns include RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various bond and stock prices.

Table of BULLETIN FINANCIER. Lyon, 5 novembre. Contains financial news and market analysis.